

# Les solutions

## Des solutions financières à la disposition des entreprises :

- Délais de paiement pour les impôts
- Délais de paiement pour les cotisations sociales
- Plans d'apurement des dettes fiscales et sociales

## Des aides à la trésorerie des entreprises prolongées jusqu'à la fin 2021 ou créées :

- Prêt garanti par l'État et instrument de soutien à l'export
- Prêts bonifiés
- Avances remboursables
- Prêt participatif exceptionnel
- Fonds de transition pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises

## Une mobilisation des partenaires pour accompagner les entreprises :

- Médiation des entreprises
- Médiation du crédit

# Les solutions

## Une intervention judiciaire plus précoce et un traitement judiciaire simplifié :

- Procédure de prévention du tribunal de commerce
- Procédure du mandat ad hoc de sortie de crise
- Procédure de conciliation attractive ouvrant la possibilité de suspendre l'exigibilité des créances
- Procédures collectives simplifiées pour les petites entreprises (traitement de sortie de crise)
- Allègement des conditions permettant de bénéficier de la procédure de rétablissement personnel
- Élargissement de l'accès à la procédure de liquidation judiciaire simplifiée aux entrepreneurs individuels
- Information précoce des difficultés de l'entreprise par les commissaires aux comptes, afin de faciliter la prévention des difficultés

# L'accompagnement des entreprises dans la SORTIE DE CRISE

Détection

Orientation

Accompagnement

Confidentialité

- **Détecter** et anticiper les difficultés des entreprises.
- **Orienter** les entreprises vers les dispositifs adaptés.
- **Proposer** des solutions à chaque entreprise.

**Le plan d'action sortie de crise : des partenaires pour agir ensemble au service des entreprises.**

## Les partenaires du plan d'action

### Délais de paiement des charges fiscales et sociales :

- Service des Impôts des Entreprises  
**Contact** : SIE gestionnaire du dossier de l'entreprise ou via la messagerie de l'espace professionnel sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- URSSAF  
**Contact** : 3957, ou via votre compte en ligne sur [urssaf.fr](https://urssaf.fr)

### Plans d'apurement des dettes fiscales et sociales :

- Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)  
**Contact** : [codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr)

### Aides financières aux entreprises :

- Établissements bancaires
- Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)  
**Contact** : [codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr)
- Conseil régional :  
**Contact** : <https://hubentreprendre.laregion.fr/r>

### Médiation :

- Médiation du crédit  
**Contact** : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>
- Médiation des entreprises  
**Contact** : <https://www.mieist.finances.gouv.fr/>

## Des interlocuteurs dédiés

en lien avec tous les partenaires, au service des entreprises

### Un numéro unique sur les aides d'urgence et l'orientation en sortie de crise :

Un numéro national :  
**Contact** : 0806 000 245

### Le Comité départemental de sortie de crise :

Il réunit tous les partenaires sous la présidence du Préfet, suit et coordonne le plan d'action dans le strict respect du secret fiscal et des affaires.

### Le Conseiller départemental de sortie de crise :

Il est l'interlocuteur de référence, prend contact et oriente l'entreprise vers la solution la mieux adaptée. Il s'appuie sur le CODEFI et son action opérationnelle au service des entreprises en difficulté.  
**Contact** : [codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr)

### Le Commissaire aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises (CRP)

Accompagnement spécifique pour les entreprises de plus de 50 salariés et pour les entreprises industrielles de moins de 50 salariés.  
**Contact** : [www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes](https://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes)

## Les partenaires du plan d'action

### Diagnostic de la situation financière de l'entreprise :

- Tribunal de commerce  
**Contact** : [prevention@tribunal-de-commerce.fr](mailto:prevention@tribunal-de-commerce.fr)

- Banque de France  
**Contact** : [TPME81@banque-france.fr](mailto:TPME81@banque-france.fr)

- Commissaires aux comptes  
**Contact** : [crcc@crcc-toulouse.fr](mailto:crcc@crcc-toulouse.fr)

- Administrateurs et mandataires judiciaires  
**contact** : [contact@cnajmj.fr](mailto:contact@cnajmj.fr)

- Avocats

- Experts-comptables  
**contact** : [cro@oec-occitanie.org](mailto:cro@oec-occitanie.org)

### Rendez-vous sortie de crise :

- Établissements bancaires

### Détection des fragilités financières des entreprises :

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)  
**Contact** : [cci@tarn.cci.fr](mailto:cci@tarn.cci.fr)

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)  
**Contact** : [covid19@cm-tarn.fr](mailto:covid19@cm-tarn.fr)

- Banque de France  
**Contact** : [TPME81@banque-france.fr](mailto:TPME81@banque-france.fr)

- Direction générale des Finances Publique Services des impôts des entreprises (SIE)

# L'accompagnement des entreprises en SORTIE DE CRISE

## Détection

## Orientation

## Accompagnement

## Confidentialité

- **Détecter** et anticiper les difficultés des entreprises.
- **Orienter** les entreprises vers les dispositifs adaptés.
- **Proposer** des solutions à chaque entreprise.

**Le plan d'action sortie de crise : des partenaires pour agir ensemble au service des entreprises.**

## Des interlocuteurs dédiés

en lien avec tous les partenaires, au service des entreprises

### Un numéro unique sur les aides d'urgence et l'orientation en sortie de crise :

Un numéro national :  
**Contact** : 0806 000 245

### Le conseiller départemental de l'Etat à la sortie de crise (secrétariat permanent du CODEFI) :

Il est l'interlocuteur de référence, prend contact et oriente l'entreprise vers la solution la mieux adaptée. Il s'appuie sur le CODEFI et son action opérationnelle au service des entreprises en difficulté.  
**Contact** : [codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr)

### Le Comité départemental de sortie de crise :

Il réunit tous les partenaires sous la présidence du Préfet, suit et coordonne le plan d'action dans le strict respect du secret fiscal et des affaires.

### Le Commissaire aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises (CRP) :

Accompagnement spécifique pour les entreprises de plus de 50 salariés et pour les entreprises industrielles de moins de 50 salariés.  
**Contact**: [www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes](http://www.entreprises.gouv.fr/fr/industrie/politique-industrielle/commissaires-aux-restructurations-et-prevention-des-difficultes)

## Les partenaires du plan d'action

### Délais de paiement des charges fiscales et sociales :

- **Service des Impôts des Entreprises**  
Contact : votre SIE gestionnaire ou via la messagerie de votre espace professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- **URSSAF**  
Contact : 3957, ou via votre compte en ligne sur [urssaf.fr](http://urssaf.fr)

### Plans d'apurement des dettes fiscales et sociales :

- Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)  
Contact : [codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr)

### Aides financières aux entreprises

- Etablissements bancaires
- Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)  
Contact [codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf81@dgfip.finances.gouv.fr)
- Conseil régional  
Contact : <https://hubentreprendre.laregion.fr/>

### Médiation

- Médiation du crédit  
Contact : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>
- Médiation des entreprises  
Contact : <https://www.mieist.finances.gouv.fr/>

## Les partenaires du plan d'action

### Diagnostic de la situation financière de l'entreprise :

- Tribunal de commerce  
Contact : [prevention@tribunal-de-commerce.fr](mailto:prevention@tribunal-de-commerce.fr)  
<https://prevention.infogreffe.fr/>
- Banque de France  
Contact : [TPME81@banque-france.fr](mailto:TPME81@banque-france.fr)
- Commissaires aux comptes  
Contact : [crcc@crcc-toulouse.fr](mailto:crcc@crcc-toulouse.fr)
- Administrateurs et mandataires judiciaires  
contact : [contact@cnajmj.fr](mailto:contact@cnajmj.fr)
- Avocats
- Experts-comptables  
contact : [cro@oec-occitanie.org](mailto:cro@oec-occitanie.org)

### Rendez-vous sortie de crise :

- Établissements bancaires

### Détection des fragilités financières des entreprises :

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)  
Contact : [cci@tarn.cci.fr](mailto:cci@tarn.cci.fr)
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)  
Contact : [covid-19@cm-tarn.fr](mailto:covid-19@cm-tarn.fr)
- Banque de France  
Contact : [TPME81@banque-france.fr](mailto:TPME81@banque-france.fr)
- Direction générale des Finances Publique (DGFiP) - Services des impôts des entreprises (SIE)

# Les solutions

## Des solutions financières à la disposition des entreprises :

- Délais de paiement pour les impôts
- Délais de paiement pour les cotisations sociales
- Plans d'apurement des dettes fiscales et sociales

## Des aides à la trésorerie des entreprises prolongées jusqu'à la fin 2021 ou créées :

- Prêt garanti par l'État et instrument de soutien à l'export
- Prêts bonifiés
- Avances remboursables
- Prêt participatif exceptionnel
- Fonds de transition pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises

## Une intervention judiciaire plus précoce et un traitement judiciaire simplifié

- Procédure de prévention du tribunal de commerce
- Procédure du mandat ad hoc
- Procédures de conciliation attractives ouvrant la possibilité de suspendre l'exigibilité des créances
- Procédures collectives adaptées pour les petites entreprises (traitement de sortie de crise)
- Allègement des conditions permettant de bénéficier de la procédure de rétablissement personnel
- Élargissement de l'accès à la procédure de liquidation judiciaire simplifiée aux entrepreneurs individuels
- Information précoce des difficultés de l'entreprise par les commissaires aux comptes, afin de faciliter la prévention des difficultés

## Une orientation adaptée :

- Médiation des entreprises
- Médiation du crédit